

LA REDACTION DU RAPPORT D'ETAPE ANNUEL (ou rapport d'activité)

RECOMMANDATIONS

POURQUOI UN RAPPORT D'ETAPE ANNUEL ?

- Si la thèse progresse normalement, le rapport d'étape est le moment pour le.la doctorant.e de faire le point sur son travail de l'année, avec son.sa directeur.trice de thèse et son comité de suivi individuel, mais également d'envisager le travail à réaliser l'année suivante et/ou jusqu'à la soutenance.
- Si la thèse connaît des difficultés, le rapport d'étape permet néanmoins de souligner le travail et les progrès là où ils ont été réalisés, mais surtout de s'interroger sur les causes d'un rythme d'avancement des recherches qui est insuffisant. Les causes peuvent être multiples (difficultés liées au sujet, à l'encadrement, charge d'enseignement trop lourde, manque d'investissement dans la thèse, difficultés de financement, etc.). L'identification des causes permet à l'ensemble des parties prenantes (doctorant.e, directeur.trice de thèse, comité de suivi individuel mais aussi laboratoire et école doctorale) de réfléchir aux remèdes possibles car l'objectif est commun : amener le.la doctorant.e jusqu'à la soutenance et au titre de docteur.e.

➤ Un devoir pour le.la doctorant.e :

Conformément à la Charte du doctorat de l'Université de Lorraine, le doctorant a, vis-à-vis du directeur de thèse (et du co-directeur de thèse) et de l'école doctorale, un devoir d'information quant à l'avancement de sa thèse et aux difficultés rencontrées (5.2).

Ce devoir d'information se traduit, pour l'école doctorale SJPEG, par le dépôt sur ADUM d'un rapport d'étape (ou rapport d'activité) visé par le.la directeur.trice de thèse et le.la codirecteur.trice le cas échéant, par chaque doctorant.e (quelle que soit son année d'inscription en thèse) **pour le 14 juillet au plus tard de chaque année.**

De surcroît :

- dans le cas des doctorant.e.s bénéficiant d'un financement public ou privé de leur thèse (contrat doctoral, CIFRE, bourse de thèse, etc.), il est normal que des comptes soient rendus régulièrement ;

- dans le cas des doctorant.e.s ayant dépassé les trois années réglementaires pour une thèse consacrée à temps plein à la recherche et les six années réglementaires pour une thèse consacrée à temps partiel à la recherche et devant donc solliciter une autorisation annuelle de réinscription en thèse, les rapports d'étape incitent à se fixer des objectifs réalistes pour l'année suivante. En étant comparés d'une année sur l'autre, les rapports successifs permettent au.à la directeur.trice de thèse, au comité de suivi individuel et à la direction de l'ED, qui sont amenés à donner leur avis, de mieux mesurer l'opportunité de donner un avis favorable à la demande de réinscription (ou non), qui sera ensuite transmis à la Présidence de l'Université.

Sans rapport d'étape, la réinscription administrative en thèse ne pourra avoir lieu

- **Un outil précieux de suivi de la thèse pour l'école doctorale et pour le comité de suivi individuel du.de la doctorant.e :**

Le rapport d'étape est systématiquement lu par la direction de l'école doctorale et comparé (sauf pour le premier) à celui de l'année précédente afin de s'assurer que la thèse avance à un rythme normal et que le.la doctorant.e progresse dans sa réflexion et dans la rédaction.

Si le rapport fait apparaître des difficultés (identifiées par le.la doctorant.e et/ou son.sa directeur.trice de thèse) ou en cas de doutes (rapport très proche de celui de l'année précédente, calendrier prévisionnel intenable ou au contraire prévoyant une durée excessive de la thèse), la direction de l'ED contactera le.la doctorant.e et/ou son.sa directeur.trice de thèse pour discuter ensemble des raisons des difficultés rencontrées, et définir les solutions les plus appropriées (parmi lesquelles, par exemple, un suivi régulier par l'ED, l'allègement de la charge d'enseignement, la réorientation du sujet en accord avec le.la directeur.trice de thèse, etc.). L'intervention de l'ED s'avère souvent décisive : dans la très grande majorité des cas, elle permet, par une action concertée avec le.la directeur.trice de thèse, de conduire le.la doctorant.e à la soutenance ; dans de très rares cas, elle fait prendre conscience que la thèse ne pourra jamais être soutenue et évite au.à la doctorant.e de s'enliser dans un travail sans issue. Mais dans tous les cas, cette intervention est utile et toujours dans le souci et le respect du.de la doctorant.e.

LES ÉLÉMENTS DEVANT FIGURER DANS LE RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

Le rapport d'étape doit nécessairement comporter :

- une brève description du sujet et des objectifs
- une description de ce qui a été réalisé au cours de l'année universitaire écoulée (de juillet à juin), assortie d'une brève analyse des principales difficultés rencontrées et des avancées marquantes

- un bilan de l'état d'avancement de la thèse (par ex. : « La partie I est entièrement rédigée (167 pages) et a reçu l'approbation du directeur de thèse, le premier chapitre de la seconde partie (83 pages) est en cours de révision, et le second chapitre est à peine entamé, deux annexes sont prêtes, introduction et conclusion sont à rédiger »). **Ce bilan doit clairement mettre en évidence le degré d'avancement, relativement à ce qui avait été fait l'année passée à la même date.**
- une description réaliste de ce qui est prévu pour l'année à venir, avec fixation d'échéances tenant compte des difficultés prévisibles.
- les formations suivies par le doctorant durant l'année universitaire, et validées dans le cadre du programme doctoral
- des renseignements permettant de voir si, le cas échéant, le doctorant a déjà commencé à valoriser son travail doctoral : un récapitulatif des communications réalisées lors de colloques, ateliers de travail, au sein du laboratoire, etc, ainsi que les références précises des publications déjà finalisées.
- le portfolio actualisé du doctorant, permettant d'avoir une vision globale des activités et des formations effectuées : activité de type missions hors recherche telle que la valorisation, l'enseignement, l'engagement dans l'organisation d'évènements, dans des conseils ...ou, des séjours hors de l'équipe d'accueil, à l'étranger. Ce document est déjà pré-rempli sur ADUM et peut être édité à partir de l'espace personnel ADUM, rubrique « Espace carrière ».
- une description rapide du projet professionnel, à l'issue de la thèse.

COMMENT RÉDIGER UN RAPPORT D'ETAPE ANNUEL

Un rapport d'étape commence par le rappel du nom et du prénom du doctorant(e), du sujet de thèse, des noms du ou des directeurs.trices de thèse, ainsi que de l'année de thèse.

Il se poursuit par un **texte structuré** de la manière suivante :

- 1) Brève description du sujet et des objectifs
- 2) Ce qui a été réalisé au cours de l'année écoulée
- 3) Brève analyse des principales difficultés rencontrées et des avancées marquantes
- 4) Bilan de l'état d'avancement de la thèse
- 5) Ce qui est prévu pour l'année à venir.
- 6) Bilan des formations suivies, des communications et publications
- 7) Portfolio actualisé du (de la) doctorant(e)
- 8) Description rapide du projet professionnel

Ce texte de **quelques pages** peut être complété, si nécessaire, par une **annexe** comprenant, par exemple, le plan détaillé provisoire de la thèse (avec mention de ce qui est déjà finalisé, de ce qui est en cours de révision, de ce qui reste à faire).

A proscrire, même en annexe : le texte rédigé de tel ou tel passage de la thèse, ou la bibliographie.

QUELQUES CONSIGNES DEVANT ÊTRE RESPECTÉES IMPÉRATIVEMENT

- faire figurer **en haut et à gauche** de votre rapport d'étape, au minimum **vos nom et prénom** (voire vos coordonnées et le nom de votre directeur(trice) de thèse, et la date),
- **utiliser la page de garde normalisée** (réinscription ou dérogation) qui doit comporter l'avis et la signature du/de la directeur.trice de thèse (document disponible sur la page internet de l'ED SJPEG à la rubrique « Inscriptions et Réinscriptions ») ; **ATTENTION** : le modèle de page normalisée diffère pour **les réinscriptions** « à titre non dérogatoire » et pour **les inscriptions dérogatoires** (au-delà de la 3^{ème} année pour une thèse consacrée à temps plein à la recherche ou au-delà de la 6^{ème} année pour une thèse consacrée à temps partiel à la recherche),
- vous devez déposer sur ADUM le rapport d'étape **avec** la page de garde normalisée complétée **en UN SEUL fichier PDF**.
- Ce rapport d'étape annuel devra nécessairement être envoyé également aux membres du comité de suivi, préalablement à l'entretien que le/la doctorant.e aura avec eux.